

Tempo 20 WP Insecticide

Version 1.0 Date de révision: 06/23/2020 Numéro de la FDS: 122000007062 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 23.06.2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Informations sur le produit

Nom du produit : Tempo 20 WP Insecticide
synonymes : TEMPO POULTRY
Numéro de la FDS : 122000007062

Utilisation : Pesticide

Société

Elanco Canada Ltd.
150 Research Lane
Suite 120
Guelph, ON N1G 4T2
CANADA
1-800-265-5475
elanco_sds@elanco.com

En cas d'urgence: CHEMTREC International: +1 703-527-3887 (24 hours)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Irritation oculaire : Catégorie 2B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger
Danger

Tempo 20 WP Insecticide

Version 1.0 Date de révision: 06/23/2020 Numéro de la FDS: 122000007062 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 23.06.2020

Mentions de danger : H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H320 Provoque une irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H320 Provoque une irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Intervention:
P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Tempo 20 WP Insecticide

Version 1.0 Date de révision: 06/23/2020 Numéro de la FDS: 122000007062 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 23.06.2020

Substance/mélange : Mélange

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS | Concentration (% w/w) |
|--|-------------|-----------------------|
| Magnesium aluminum silicate | 12174-11-7 | 59,355 |
| 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle | 68359-37-5 | 21,05 |
| quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | 5,9354 |
| Sodium alkyl naphthalenesulfonate, formaldehyde condensate | 577773-56-9 | 3,2 |
| sulfate de sodium | 7757-82-6 | 1,6 |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : Ne constitue pas une voie d'exposition attendue.

En cas de contact avec la peau : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, contactez immédiatement le centre antipoison régional ou votre médecin traitant.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'information disponible.
Pas d'information disponible.

Avis aux médecins : Pas d'information disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : N'importe lequel

Moyens d'extinction inappropriés : aucun(e)

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Tempo 20 WP Insecticide

Version 1.0 Date de révision: 06/23/2020 Numéro de la FDS: 122000007062 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 23.06.2020

Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Conditions de stockage sûres : Pour le stockage il faut prévoir des entrepôts appropriés offrant des capacités d'emménagement suffisantes. Lors de la manipulation, respecter les règlements officiels pour éviter la pollution de l'eau par le produit.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|-----------------------------|------------|--|---|-----------|
| Magnesium aluminum silicate | 12174-11-7 | VEMP | 1 fibres/cm ³ | CA QC OEL |
| | | VEMP | 1 fibres/cm ³ | CA QC OEL |
| quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | TWA (Matières particulaires respirables) | 0,025 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | TWA (Matières particulaires respirables) | 0,025 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | LMPT (Fraction respi- | 0,1 mg/m ³ | CA ON OEL |

Tempo 20 WP Insecticide

Version 1.0 Date de révision: 06/23/2020 Numéro de la FDS: 122000007062 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 23.06.2020

| | | | | |
|--|--|------------------------------|----------------------------------|-----------|
| | | nable) | | |
| | | LMPT (Frac-tion respi-rable) | 0,1 mg/m ³ | CA ON OEL |
| | | VEMP (poussière respirable) | 0,1 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | VEMP (poussière respirable) | 0,1 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA (Respi-rable) | 0,025 mg/m ³ (Silice) | CA BC OEL |
| | | TWA (Respi-rable) | 0,025 mg/m ³ (Silice) | CA BC OEL |
| | | TWA (Frac-tion respi-rable) | 0,025 mg/m ³ (Silice) | ACGIH |
| | | TWA (Frac-tion respi-rable) | 0,025 mg/m ³ (Silice) | ACGIH |

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Type de Filtre recommandé: HEPA

Non requise pour une utilisation de ce produit par le consommateur.

Protection des mains Matériel : Gants résistants aux produits chimiques.

Remarques : Non requise pour une utilisation de ce produit par le consommateur.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité
 Non requise pour une utilisation de ce produit par le consommateur.

Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.
 Reportez-vous à l'étiquette pour connaître les exigences vis-à-vis des utilisateurs finaux.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre
 Couleur : brun
 Odeur : faible, aromatique
 pH : 9,2
 Concentration: 10 g/l

Tempo 20 WP Insecticide

Version 1.0 Date de révision: 06/23/2020 Numéro de la FDS: 122000007062 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 23.06.2020

Suspension aqueuse

Point / intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 1.123 - 1.460 kg/m³

Solubilité(s)
 Hydrosolubilité : insoluble

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Propriétés explosives : On ne dispose pas d'indications.

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Sensibilité aux chocs : Donnée non disponible

Énergie minimale d'ignition : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Donnée non disponible

Stabilité chimique : Donnée non disponible

Possibilité de réactions dangereuses : Donnée non disponible

Conditions à éviter : Protéger le produit du:
 Chaleur.
 Exposition à l'humidité.

Matières incompatibles : Métaux alcalins
 Métaux alcalino-terreux
 Bases
 Alcools

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone (CO)
 Dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 3.084 mg/kg

Tempo 20 WP Insecticide

Version 1.0 Date de révision: 06/23/2020 Numéro de la FDS: 122000007062 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 23.06.2020

DL50 (Rat, femelle): 1.733 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1,18 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard/aérosol

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Composants:**3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 16 mg/kg
Remarques: dans arrose/Cremophor EL

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,405 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard/aérosol
Méthode: OECD 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère de la peau

Composants:**3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Espèce : Lapin
Méthode : OECD 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Sodium alkyl-naphthalènesulfonate, formaldéhyde condensate:

Résultat : irritant

sulfate de sodium:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OECD 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Tempo 20 WP Insecticide

Version 1.0 Date de révision: 06/23/2020 Numéro de la FDS: 122000007062 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 23.06.2020

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère des yeux

Composants:**3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OECD 405

Sodium alkyl-naphthalènesulfonate, formaldéhyde condensate:

Résultat : irritant

sulfate de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère des yeux
Méthode : OECD 405
Remarques : Les résultats d'études disponibles ne conduisent pas à une classification SGH

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Composants:**3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Type de Test : Sensibilisation cutanée
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : Test de maximisation selon Magnusson/Kligmann
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

quartz (SiO₂):

Evaluation : Un effet toxique aiguë n'est pas prévu.

sulfate de sodium:

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Tempo 20 WP Insecticide

Version 1.0 Date de révision: 06/23/2020 Numéro de la FDS: 122000007062 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 23.06.2020

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les essais avec des bactéries et des cellules de mammifères n'ont révélé aucun indice laissant présager un effet génotoxique.

Génotoxicité in vivo : Remarques: Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

sulfate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Résultat: négatif

Cancérogénicité**Composants:****3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Résultat : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Composants:****Magnesium aluminum silicate:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Composants:****quartz (SiO₂):**

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:**quartz (SiO₂):**

Toxicité à dose répétée - : Un effet toxique aiguë n'est pas prévu.

Tempo 20 WP Insecticide

Version 1.0 Date de révision: 06/23/2020 Numéro de la FDS: 122000007062 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 23.06.2020

Evaluation

Information supplémentaire**Composants:****3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Effet pharmaceutiques

Remarques : Insecticide

sulfate de sodium:

Remarques : Après ingestion de grandes quantités:
Troubles cardio-vasculaires
Gêne gastro-intestinale

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,00047 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Toxicité aiguë pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 0,0032 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Toxicité aiguë pour les poissons

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,0032 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Toxicité aiguë pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,00016 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactéries de boue actives): > 10.000 mg/l
Méthode: OECD 209

quartz (SiO₂):**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

Tempo 20 WP Insecticide

Version 1.0 Date de révision: 06/23/2020 Numéro de la FDS: 122000007062 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 23.06.2020

aquatique nu.

sulfate de sodium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 120 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.564 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les microorganismes : (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : pollue faiblement l'eau

Persistance et dégradabilité**Produit:**

- Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 jr
- Carbone organique dissous (COD) : 1,840 mg/g

Composants:**3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

- Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Potentiel de bioaccumulation**Composants:****3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

- Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 506
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,9 - 6,18 (22 °C)

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Tempo 20 WP Insecticide

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 06/23/2020 | 122000007062 | Date de la première version publiée: 23.06.2020 |

Information écologique supplémentaire : Eviter la pénétration dans les égouts et la nappe phréatique.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : S'il est éliminé sous sa forme telle qu'achetée, ce produit ne constitue pas un déchet dangereux, ni par sa classification, ni par sa

Toutefois, en vertu de la loi fédérale sur la conservation et la récupération des ressources (MOE), il est de la responsabilité de chaque utilisateur du produit de déterminer au moment de la mise au rebut si un matériau contenant le produit ou dérivé de celui-ci doit être classé comme déchet dangereux.

Emballages contaminés : Les récipients vides non nettoyés sont à traiter comme les matières qu'ils ont contenues.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077
Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CYFLUTHRIN)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

Numéro ONU : UN 3077
Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CYFLUTHRIN)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Polluant marin : oui

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Tempo 20 WP Insecticide

Version 1.0 Date de révision: 06/23/2020 Numéro de la FDS: 122000007062 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 23.06.2020

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations internationales

Protocole de Montréal (substances appauvrissant l'ozone) : Non applicable

Convention de Rotterdam (procédure de consentement préalable) : Non applicable

Convention de Stockholm (polluants organiques persistants) : Non applicable

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

Date de révision : 06/23/2020

Tempo 20 WP Insecticide

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 06/23/2020 | 122000007062 | Date de la première version publiée: 23.06.2020 |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR